ECOLE MATERNELLE - ELEMENTAIRE LOUIS JOUVET

Parent d'enfant contact à risque

ECOLE PRIMAIRE LOUIS JOUVET – 78 600 Achères

CLASSE DE L'ENFANT : CPA de Mme Merrien

NOM DE L'ENFANT :

DATE du dernier contact avec le cas confirmé : le lundi 19 septembre 2022

DATE DU TEST à réaliser dans les deux jours : pour le mercredi 21 septembre 2022

Madame, Monsieur,

L'école fréquentée par votre enfant fait l'objet de mesures spécifiques du fait de la survenue d'un ou plusieurs cas confirmés de COVID-19. Votre enfant a été en contact avec un cas confirmé. Vous avez, en tant que responsable légal, un rôle pour limiter les risques de contagion de la Covid-19.

Votre enfant peut poursuivre les apprentissages à l'école **en portant un masque**. Il devra réaliser, dans les deux jours (J2) après le dernier contact avec le cas confirmé ou **immédiatement** si le dernier contact a eu lieu depuis plus de 2 jours, un **autotest** ou, si vous le souhaitez, un test antigénique dans une pharmacie ou un test PCR dans un laboratoire de biologie. **Quel que soit le type de test réalisé, ces tests sont gratuits pour les mineurs.** L'autotest est délivré gratuitement en pharmacie sur présentation de ce courrier.

- ➔ **Si l'autotest ou le test est négatif, votre enfant continue de suivre normalement les cours à l'école**. Il peut également continuer à bénéficier des activités périscolaires mais il doit porter un masque pendant 7 jours;
- ➔
- ➔ **Si l'autotest ou le test est positif,** vous êtes invité à en informer Mme Princivalle, la directrice de l'école AU **0780770N@AC-VERSAILLES.FR**. Votre enfant devra alors être **isolé à domicile pour une durée de 7 jours**. Cette durée pourra cependant être réduite si, à partir du 5ème jour, votre enfant réalise un test RT-PCR ou antigénique dont le résultat est négatif et s'il n'a aucun symptôme depuis 48 heures.

Si toutefois votre enfant a contracté la Covid-19 au cours des deux derniers mois, il n'y a pas d'obligation de réalisation d'un autotest ou d'un test.

Ce courrier vaut justificatif pour la délivrance gratuite d'un autotest en pharmacie.

Si vous avez des interrogations au sujet des consignes sanitaires à suivre ou sur le contact-tracing, vous pouvez appeler la plateforme de l'Assurance Maladie au 09 74 75 76 78 (service gratuit + prix d'un appel).

Si l'état de santé de votre enfant évolue, nous vous invitons à contacter sans attendre votre médecin traitant ou un médecin de ville. Si vous n'arrivez pas à trouver un médecin pour vous prendre en charge, vous pouvez contacter l'Assurance Maladie au 09 72 72 99 09 (service gratuit + prix d'un appel), qui vous orientera dans vos recherches.

Cordialement,

Mme Princivalle, directrice de l'école primaire Louis Jouvet
mail : **0780770n@ac-versailles.fr**